

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 18 Décembre 2006

L'an deux mil six
et le dix huit décembre

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BARREILLE Eliane, Maire.

Présents : Mesdames DELAYE Chantal, BLANC-VOLPE Stéphanie, FERNANDEZ Nadine, OGER Nathalie, PESCE Danielle, PUEL Claudine, Messieurs GIRARD Jean, VARCIN Alexandre, DAVID Paul, CASANOVA Jean-Paul, COULOMBON André, CRUZ-MOREY Michel, GOURIOU Jean-Pierre, GUEUGNON Gilbert,

Absents : Monsieur Henri ARGENCE, Excusé
Mesdames Fabienne KARI, Pascale LEMOINE

Procurations : Monsieur ARGENCE donne procuration à Mme FERNANDEZ

Secrétaire de Séance : Madame FERNANDEZ Nadine remplit les fonctions de Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

Objet de la Délibération : Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2006-872 du 13/07/2006 permet désormais aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Cette taxe se cumule avec l'imposition des plus values immobilières des particuliers et concerne les cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2007. Son montant est égal à 10 % des deux tiers du prix de cession du terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 1 abstention et 15 voix favorables, DECIDE d'instituer la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Eliane BARREILLE

